

Table des matières

Qu'est-ce que la CCQ?	2
Éléments importants à retenir	2
Trouver de l'information relative à la rémunération sur le site Web de la CCQ.....	3
Commercial	5
Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay	7
Powerpay – Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents	11
Powerpay > Paiement régulier > Retenues et cotisations	12
Résidentiel	15
Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay	17
Powerpay – Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents	20
Powerpay > Paiement régulier > Retenues et cotisations	21
Rapport CCQ produit par Dayforce	24

Qu'est-ce que la CCQ?

La Commission de la construction du Québec (CCQ), créée en 1987, est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* ([Loi R-20](#)) qui encadre l'industrie. Son financement provient principalement d'un prélèvement sur la masse salariale effectué auprès de la main-d'œuvre et des employeurs de l'industrie de la construction.

La CCQ détermine le taux de rémunération pour chaque employé en s'appuyant sur la Loi R-20 et les conventions collectives. En tant que client, vous avez tout avantage à vous abonner aux bulletins de la CCQ afin de recevoir des avis au sujet de changements de taux et d'autres communications importantes. Il incombe au client de signaler les changements de taux à l'équipe soutien à la clientèle de Powerpay, car nous ne traitons les majorations pour nos clients que s'ils le demandent expressément.

Éléments importants à retenir

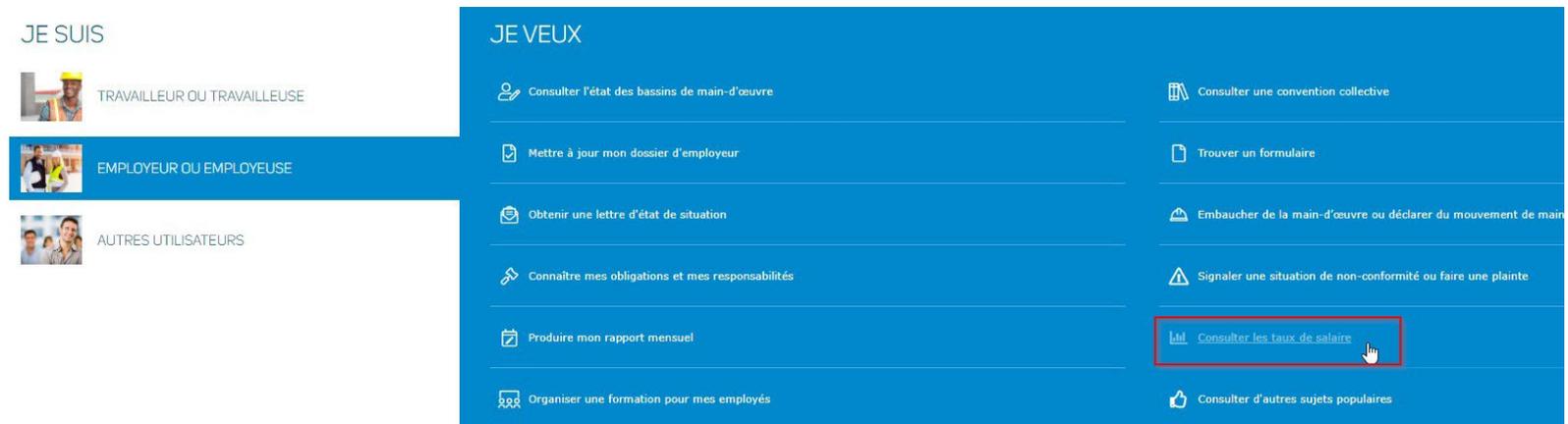
- Si, au cours d'une période donnée, votre employé n'a travaillé que des heures régulières qui ne relèvent pas de la CCQ, veuillez changer le montant des cotisations syndicales (montant fixe) à zéro pour la période de paie en question. (Paie ► Paiement régulier ► Retenues et cotisations – Syndicat – Une seule paie = 0,00)
- Le rapport CCQ produit par Dayforce n'est pas celui que vous présentez à la CCQ; le rapport de Dayforce vise uniquement à vous permettre de vérifier et de rajuster (au besoin) les taux et les montants pour chaque employé sur la liste de paie, une fois que vous avez transmis votre information mensuelle sur le site de la CCQ. Il convient de noter que vos employés sont responsables de vous aviser de tout changement touchant leur métier, leurs compétences ou leur syndicat. Ce rapport est livré à la date de clôture de la dernière période de paie du mois. Dans Powerpay, accédez à : Rapports/ Rapports de paie/Rapports supplémentaires. Cliquez sur Afficher et dérouler la page pour trouver l'information du rapport CCQ.
- Si vous devez apporter des corrections à l'égard des employés dans la liste de paie, il vaut mieux traiter la correction au moyen d'un traitement supplémentaire au cours du mois où l'erreur s'est produite. Une correction apportée le mois suivant pourrait fausser l'information contenue dans le rapport CCQ pertinent de Dayforce.
- Les employés devraient vous aviser des changements de niveau de compétence (p. ex. passer d'Apprenti 1 à Apprenti 2); vous pouvez remonter à quatre semaines auparavant pour la paie rétroactive. Les corrections relatives au syndicat peuvent remonter jusqu'à la première paie de l'année. Veuillez communiquer avec votre équipe de soutien à la clientèle de Powerpay afin d'obtenir de l'aide à ce sujet.
- Dayforce ne remet pas les déductions CCQ Employé ni les parts Employeur à la CCQ. Powerpay ne calcule que les montants; il est de la responsabilité des clients de faire les remises à la CCQ lors du traitement de leur rapport CCQ.
- **Important** : Ce guide a été conçu pour vous aider à gérer les taux de la CCQ dans Powerpay. Les taux indiqués sont ceux qui étaient en vigueur lorsque le guide a été publié. Les taux de la CCQ peuvent être modifiés en tout temps; consultez toujours le site Web de la CCQ pour connaître les taux courants.

Trouver de l'information relative à la rémunération sur le site Web de la CCQ

1. Accédez au site de la CCQ : www.ccq.org.
2. Sélectionnez Employeur ou Employeuse.



3. Cliquez sur Consulter les taux de salaire.



Si vous doutez des options à sélectionner, veuillez communiquer directement avec la CCQ pour déterminer comment répondre.

Faites défiler la page vers le bas, jusqu'à la section « Entrez les informations suivantes » :

- ▶ **Secteur** : sert à indiquer dans quel secteur vous évoluez (Commercial, Résidentiel, etc.)
Remarque : Powerpay est limité à deux secteurs.
- ▶ **Métier** : sert à indiquer le métier de l'employé; si les employés du client appartiennent à divers corps de métier (p. ex. : plombier, charpentier, électricien), l'information doit être obtenue pour chaque métier.
- ▶ **Compétences** : correspond au niveau de compétence de l'employé, par exemple Compagnon ou Apprenti 1.
- ▶ **Annexes** : en fonction de votre secteur, sert à indiquer les heures régulières de travail ou le type de travail (p. ex. travail de jour, construction résidentielle lourde).

Nous fournissons dans le présent guide deux exemples relatifs à la recherche d'information sur les salaires et les métiers sur le site Web de la CCQ – un dans le secteur **Commercial**, l'autre dans le secteur **Résidentiel** – et à la façon d'utiliser l'information de la CCQ pour configurer le profil de nouveaux employés ou modifier celui d'employés existants dans Powerpay.

Commercial

1. Sélectionnez le secteur dans la liste déroulante.

Outil des taux de salaire

Date

Année 2022 Mois 3 Jour 9

Secteur

C - INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

CONTINUER

2. Sélectionnez le métier, les compétences et les annexes à partir des listes déroulantes.

Métier

110 Briqueleur-maçon (3 périodes d'apprentissage)

Compétences

Apprenti 1

Annexes

C3 - REGLE GENERALE : TRAVAIL DE JOUR

CONTINUER

3. Les taux et les cotisations en vigueur s'appliquant au métier, aux compétences et aux annexes sélectionnés s'affichent.
4. Veuillez imprimer une copie à utiliser au moment de consigner de l'information dans Powerpay.
5. Répétez ces étapes pour obtenir les renseignements relatifs à la rémunération et au métier d'autres employés.

***1**

Métier	Briqueur-maçon
Compétences	Apprenti 1
Secteur	INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

***2**

	C3	
Taux horaire		
Régulier	24,76	\$/heure
Demi	37,14	\$/heure
Double	49,52	\$/heure
Avantages sociaux		
part du salarié (retraite)	1,536	\$/heure
part de l'employeur (retraite)	3,57	\$/heure
part du salarié (assurance)	0,23	\$/heure
part de l'employeur (assurance)	2,68	\$/heure
Total part du salarié	1,766	\$/heure
Total part de l'employeur	6,25	\$/heure

***3**

Cotisations syndicales (payées par le salarié)		
	Annexes	
	C3	
CSD		
Hebdomadaire	12,38	\$/semaine
Plus autres frais	0,055	\$/heure
CSN		
Hebdomadaire	10	\$/semaine
SQC		
Hebdomadaire	10,1	\$/semaine
CPQMC (Local 0004)		
Hebdomadaire	13	\$/semaine
Plus autres frais	0,025	\$/heure
CPQMC (Local 0007)		
Mensuel	30	\$/mois
Plus autres frais	0,025	\$/heure
FTQ (Local 0100)		
Hebdomadaire	15	\$/semaine
Remarque	MAXIMUM 23 SEM./ANNEE	

Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay

1. Pour configurer des profils d'employé et ajouter l'information touchant le taux et les cotisations, reportez-vous à l'information que vous avez imprimée à l'étape précédente. Sauf indication contraire, mettez à jour les renseignements de l'employé de la façon décrite ci-dessous.
2. Dans Powerpay, accédez à Paie > Embauche/Profil > Ajouter un nouvel employé, et mettez à jour les champs au besoin.

Paie > Embauche/Profil > Nouvelle embauche

Renseignements généraux

*** Indique un champ obligatoire**

Statut	<input type="text" value="Actif"/>	* Matricule	<input type="text" value="00000249"/>		
* Nom	<input type="text" value="Smith"/>	* Prénom	<input type="text" value="Joe"/>	Initiale	<input type="text" value=""/>
				NAS	<input type="text" value="123 456 789"/>
Langue	<input type="text" value="Français"/>				

Renseignements relatifs à l'adresse

Adresse	<input type="text" value="123 Ave de laRue"/>	Ville	<input type="text" value="Montreal"/>	Province/État	<input type="text" value="Québec"/>	Pays	<input type="text" value="Canada"/>
Code postal	<input type="text" value="H1H 1H1"/>						

Dates relatives à l'employé

Date de naissance	<input type="text" value="09/09/1997"/>	Premier jour de travail	<input type="text" value="21/09/2020"/>
-------------------	---	-------------------------	---

Type de rémunération : Employés relevant de la CCQ – Employés rémunérés à taux horaire avec accumulateur additionnel versé chaque paie

Taux de rémunération : entrez le taux horaire hors CCQ

Rémunération

* Indique un champ obligatoire

Renseignements relatifs à la paie

Type d'emploi

Temps plein

* Type de rémunération

EE horaire-acc. add. versé chq pai

Taux de rémunération

27,76 \$

* Heures par période de paie

40,00

Gains annuels

Répartition

* GL - No service - Code de service

100 - Par défaut

Sous-groupe Y - Région

08 - Montréal

Sous-groupe Z - Syndicat

CSD - SYNDICAT

Sous-groupe X - Metier/Annexe

Sous-groupe Y – Région : sélectionnez la région de l'employé.

Sous-groupe Z – Syndicat : sélectionnez le syndicat de l'employé.

Imposition

* Indique un champ obligatoire

* Province d'emploi

Québec

Exonération de l'impôt

Exonération de l'impôt fédéral

- Montant de base **14160 \$**
 Indiquer autre montant

Exonération de l'impôt provincial

- Montant de base **15532 \$**
 Indiquer autre montant

Ne s'applique pas - Employé travaillant aux É.-U. ou ailleurs

Situation fiscale

* Situation fiscale

Assujetti à l'impôt prov.et féd.

* Statut à l'égard du RPC/RRQ

Assujetti au RPC/RRQ

* Catégorie d'AE

Prélève AE - taux ER est de 1,4

* Indicateur de cotisations sociales et de santé provinciales

- Assujetti à l'impôt provincial sur la santé et l'éducation
 Exonéré

Régimes provincial de sécurité au travail

Type

CSST du Québec

Régime

Régime par défaut - 8.270%

Commission de la construction du Québec (gains assurables maximaux sur une base hebdomadaire de la CSST)

Applicable

RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)

- Ne s'applique pas
 Québec Statut

Assujetti au RQAP

Régimes provinciaux de sécurité au travail : Applicable si l'employé travaille régulièrement des heures qui relèvent de la CCQ; ne s'applique pas si la plupart des heures régulières de l'employé ne relèvent pas de la CCQ.

Renseignements supplémentaires

Titre du poste (pour le bulletin de paie)

Briqueur-macon

Titre du poste :

***1** Métier : à partir du profil de l'employé à la CCQ

Accumulateur de paie de vacances

*** Indique un champ obligatoire**

* Régime

Paie vacances - 1



Taux

4,00

Accumulateur Paie auto férié

*** Indique un champ obligatoire**

* Régime

Paie auto férié - 1



Taux

13,00

Important : Le taux est fixé par la CCQ; un pourcentage des vacances et des jours fériés est versé chaque paie.

1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents
2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée afin d'entrer les taux horaires qui s'appliquent au secteur de l'employé.

	C3	
Taux horaire		
Régulier	24,76	\$/heure
Demi	37,14	\$/heure
Double	49,52	\$/heure

Niveau de l'employé

Taux permanent

Description	Taux
PRIME CHEF EQ.R	0,000
PRIME CHEF EQ.C	0,000
CCQ HRS RESI.	0,000
CCQ 1/2 RESI.	0,000
CCQ DBL.RESI.	0,000
CCQ HRS.COM.	24,760
CCQ 1/2 COM.	37,140
CCQ DBL.COM.	49,520

1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Retenues et cotisations.
2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée, et utilisez le tableau ci-dessous ou les captures d'écran qui le suivent (notez les couleurs facilitant le repérage) comme guide pour saisir les montants CCQ corrects à partir de votre impression (les montants peuvent ne pas correspondre aux exemples fournis) dans les champs correspondants de Powerpay.

Information de la CCQ	Taux		Code Powerpay	Taux
Avantages sociaux : part du salarié (retraite)	1,536 \$/heure	→	EE.SO.RET.COM (33E)	1,5360
Avantages sociaux: <u>Total</u> part de l'employeur	6,25 \$/heure	→	ER.SO.RET.COM (33R)	6,2500
Avantages sociaux: Avantages imposables	2,499 \$/heure	→	AV.IMP.COM (52R)	2,4990
Avantages sociaux: part du salarié (assurance)	0,2300 \$/ heure	→	CCQ ASS EE (25E)	0,2300
Avantages sociaux: taxe sur assurance	9 % du montant d'assurance (part du salarié 0,2300 x 9%=0,0207)	→	CCQ TAXE EE (26E) (25E x 9% = 26E)	0,0207
Fonds de formation (Facultatif-employeur)	0,20 \$/heure	→	FORMATION (41R)	0,2000
Équipement de sécurité	0,60 \$/heure	→	EQ.SEC.COMM (24E)	-0,6000 ENTREZ UN MONTANT NÉGATIF
Contribution sectorielle (employé)	0,02 \$/heure	→	C.SEC (74E)	0,0200
Congés et jours fériés payés	13,00 % du salaire cotisable	→	VAC.DED (22E)	13,00
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part du salarié	0,75 (salaire + congés payés)	→	PREL.EE (73E)	0,75
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part de l'employeur	0,75 (salaire + congés payés)	→	PREL.ER (73R)	0,75
Cot. Syndicale payée par le salarié; CSD : Hebdomadaire	12,38 \$/semaine	→	SYND \$ (71E)	12,3800
Cot. Syndicale payée par le salarié; CSD : Plus autres frais	0,055 \$/heure	→	SYND.C/HR COM (75E)	0,0550
Avantages Sociaux (Total de) : Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur (retraite)	1,536 + 3,57 = 5,106	→	F.EQUIV.COM (34R)	5,1060
SEM. TRAV: Semaine de travail par employé, la valeur est toujours 1	1,0000	→	SEM.TRAV. (23R)	1,0000

Avantages sociaux		
part du salarié (retraite)	1,536	\$/heure
part de l'employeur (retraite)	3,57	\$/heure
part du salarié (assurance)	0,23	\$/heure
part de l'employeur (assurance)	2,68	\$/heure
Total part du salarié	1,766	\$/heure
Total part de l'employeur	6,25	\$/heure
Total part du sal. et de l'empl.	8,016	\$/heure
Avantages imposables	2,499	\$/heure
Fonds de qualification (1)		
	0	\$/heure
Fonds de formation (1)		
	0,2	\$/heure
Équipement de sécurité (2)		
	0,6	\$/heure
Contribution sectorielle (3)		
	0,02	\$/heure

Taxe sur assurance		
	9	% du montant d'assurance
Congés et jours fériés payés (1)		
	13	% du salaire cotisable
Fonds d'indemnisation (1)		
	0,02	\$/heure
Frais de participation volontaire au régime d'avantages sociaux (4)		
part du salarié	0,075	\$/heure
part de l'employeur	0,075	\$/heure
Prélèvement (minimum 10\$)		
part du salarié	0,75	% du total (salaire + congés payés)
part de l'employeur	0,75	% du total (salaire + congés payés)

Cotisations syndicales (payées par le salarié)		
	Annexes	
	C3	
CSD		
Hebdomadaire	12,38	\$/semaine
Plus autres frais	0,055	\$/heure

Paie ► Paiement régulier ► Retenues et cotisations

* AVANCE (11E)	Valeur permanente	
* EQ.SEC.RESI. (21E)	Valeur permanente	
* VAC.DED (22E)	Valeur permanente	13,00
* EQ.SEC.COMM. (24E)	Valeur permanente	-0,6000
* CCQ ASS EE (25E)	Valeur permanente	0,2300
* CCQ TAXE EE (26E)	Valeur permanente	0,0207
* EE SOC.RESI. (31E)	Valeur permanente	
* EE.SO.RET.COM (33E)	Valeur permanente	1,5360
* SYND \$ (71E)	Valeur permanente	12,3800
* SYND C/HR RESI (72E)	Valeur permanente	
* PREL.EE (73E)	Valeur permanente	0,7500
* C.SEC. (74E)	Valeur permanente	0,0200
* SYND C/HR COM. (75E)	Valeur permanente	0,0550

Valeur toujours négative

25E x 9% = 26E

Avantages sociaux		
part du salarié (retraite)	1,536	\$/heure
part de l'employeur (retraite)	3,57	\$/heure
part du salarié (assurance)	0,23	\$/heure
part de l'employeur (assurance)	2,68	\$/heure
Total part du salarié	1,766	\$/heure
Total part de l'employeur	6,25	\$/heure
Total part du sal. et de l'empl.	8,016	\$/heure
Avantages imposables	2,499	\$/heure
Fonds de qualification (1)		
	0	\$/heure
Fonds de formation (1)		
	0,2	\$/heure
Équipement de sécurité (2)		
	0,6	\$/heure
Contribution sectorielle (3)		
	0,02	\$/heure

Taxe sur assurance	9	% du montant d'assurance
Congés et jours fériés payés (1)	13	% du salaire cotisable
Fonds d'indemnisation (1)	0,02	\$/heure
Frais de participation volontaire au régime d'avantages sociaux (4)		
part du salarié	0,075	\$/heure
part de l'employeur	0,075	\$/heure
Prélèvement (minimum 10\$)		
part du salarié	0,75	% du total (salaire + congés payés)
part de l'employeur	0,75	% du total (salaire + congés payés)

Paie ► Paiement régulier ► Retenues et cotisations

* SEM.TRAV. (23R)	Semaine travaillée par l'employé = toujours une valeur de 1	Valeur permanente	1,0000
* ER.SOC.RESI. (31R)		Valeur permanente	
* F.EQUIV.RESI. (32R)		Valeur permanente	
* ER.SO.RET.COM (33R)		Valeur permanente	6,2500
* F.EQUIV.COM. (34R)	F. EQUIV.COM = Somme de Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur (retraite) [1,536 + 3,57 = 5.106]	Valeur permanente	5,1060
* FORMATION (41R)		Valeur permanente	0,2000
* AV.IMP.RESI. (51R)		Valeur permanente	
* AV.IMP.COM. (52R)		Valeur permanente	2,4990
* PREL.ER (73R)		Valeur permanente	0,75
* C.SEC.RES (76R)		Valeur permanente	

Résidentiel

1. Sélectionnez le secteur dans la liste déroulante.

Outil des taux de salaire

Date

Année 2022 Mois 3 Jour 9

Secteur

D - RÉSIDENTIEL

CONTINUER

2. Sélectionnez le métier, les compétences et les annexes à partir des listes déroulantes.

Métier

110 Briqueleur-maçon (3 périodes d'apprentissage)

Compétences

Apprenti 1

Annexes

R - CONSTRUCTION RESIDENTIELLE LEGERE

CONTINUER

1. Les taux et les cotisations en vigueur s'appliquant au métier, aux compétences et aux annexes sélectionnés s'affichent.
2. Veuillez imprimer une copie à utiliser au moment de consigner de l'information dans Powerpay.
3. Répétez ces étapes pour obtenir les renseignements relatifs à la rémunération et au métier d'autres employés.

Métier

*4

110 Briqueteur-maçon (3 périodes d'apprentissage) ▼

Métier	Briqueteur-maçon
Compétences	Apprenti 1
Secteur	RÉSIDENTIEL

Description des annexes

R - CONSTRUCTION RESIDENTIELLE LEGERE

*5

	R	
Taux horaire		
Régulier	23,02	\$/heure
Demi	34,53	\$/heure
Double	N/A	\$/heure
Avantages sociaux		
part du salarié (retraite)	1,182	\$/heure
part de l'employeur (retraite)	3,57	\$/heure
part du salarié (assurance)	0,23	\$/heure
part de l'employeur (assurance)	2,5	\$/heure
Total part du salarié	1,412	\$/heure
Total part de l'employeur	6,07	\$/heure
Total part du sal. et de l'empl.	7,482	\$/heure
Avantages imposables	2,364	\$/heure

*6

Cotisations syndicales (payées par le salarié)		
	Annexes	
	R	
CSD		
Hebdomadaire	11,51	\$/semaine
Plus autres frais	0,055	\$/heure
CSN		
Hebdomadaire	10	\$/semaine
SQC		
Hebdomadaire	10,1	\$/semaine
CPQMC (Local 0004)		
Hebdomadaire	13	\$/semaine
Plus autres frais	0,025	\$/heure
CPQMC (Local 0007)		
Mensuel	30	\$/mois
Plus autres frais	0,025	\$/heure
FTQ (Local 0100)		
Hebdomadaire	15	\$/semaine
Remarque	MAXIMUM 23 SEM./ANNEE	

Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay

1. Pour configurer des profils d'employé et ajouter l'information touchant le taux et les cotisations, reportez-vous à l'information que vous avez imprimée à l'étape précédente. Sauf indication contraire, mettez à jour les renseignements de l'employé de la façon décrite ci-dessous.
2. Dans Powerpay, accédez à Paie > Embauche/Profil > Ajouter un nouvel employé, et mettez à jour les champs au besoin.

Embauche/Profil - Ajouter un nouvel employé

Dévelop

Renseignements généraux

*** Indique un champ obligatoire**

Statut

Actif

* Matricule

000000249

* Nom

Black

* Prénom

Joe

Initiale

NAS

Langue

Français

Renseignements relatifs à l'adresse

Adresse

321 ave de LaRue

Ville

Montreal

Province/État

Québec

Pays

Canada

Code postal

H1H 1H1

Type de rémunération : Employés relevant de la CCQ – Employés rémunérés à taux horaire avec accumulateur additionnel versé chaque paie

Taux de rémunération : entrez le taux horaire hors CCQ

Rémunération

* Indique un champ obligatoire

Renseignements relatifs à la paie

Type d'emploi

Temps plein

* Type de rémunération

EE horaire-acc. add. versé chq paie

Taux de rémunération

23,020

\$

* Heures par période de paie

40,00

Gains annuels

50460,80

Répartition

* GL - No service - Code de service

100 - Par défaut

Sous-groupe Y - Région

08 - Montréal

Sous-groupe Z - Syndicat

CSD - SYNDICAT

Sous-groupe X - Metier/Annexe

Sous-groupe Y – Région : sélectionnez la région de l'employé.

Sous-groupe Z – Syndicat : sélectionnez le syndicat de l'employé.

Imposition

* Indique un champ obligatoire

* Province d'emploi

Québec

Exonération de l'impôt

Exonération de l'impôt fédéral

Montant de base 14160 \$

Indiquer autre montant

\$

Exonération de l'impôt provincial

Montant de base 15532 \$

Indiquer autre montant

\$

Ne s'applique pas - Employé travaillant aux É.-U. ou ailleurs

Situation fiscale

* Situation fiscale

Assujetti à l'impôt prov.et féd.

* Statut à l'égard du RPC/RRQ

Assujetti au RPC/RRQ

* Catégorie d'AE

Prélève AE - taux ER est de 1,4

* Indicateur de cotisations sociales et de santé provinciales

Assujetti à l'impôt provincial sur la santé et l'éducation

Exonéré

Régimes provincial de sécurité au travail

Type

CSST du Québec

Régime

Régime par défaut - 8.270%

Commission de la construction du Québec (gains assurables maximaux sur une base hebdomadaire de la CSST)

Applicable

Régimes provinciaux de sécurité au travail : Applicable si l'employé travaille régulièrement des heures qui relèvent de la CCQ; ne s'applique pas si la plupart des heures régulières de l'employé ne relèvent pas de la CCQ.

RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)

Ne s'applique pas

Québec Statut

Assujetti au RQAP

Renseignements supplémentaires

Titre du poste (pour le bulletin de paie)

Briqueur-maçon

Titre du poste :

***4** Métier : à partir du profil de l'employé à la CCQ

Accumulateur de paie de vacances

*** Indique un champ obligatoire**

* Régime



Taux

Paie vacances - 1



4,00

Accumulateur Paie auto férié

*** Indique un champ obligatoire**

* Régime



Taux

Paie auto férié - 1



13,00

Important : Le taux est fixé par la CCQ; un pourcentage des vacances et des jours fériés est versé chaque paie.

Powerpay – Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents

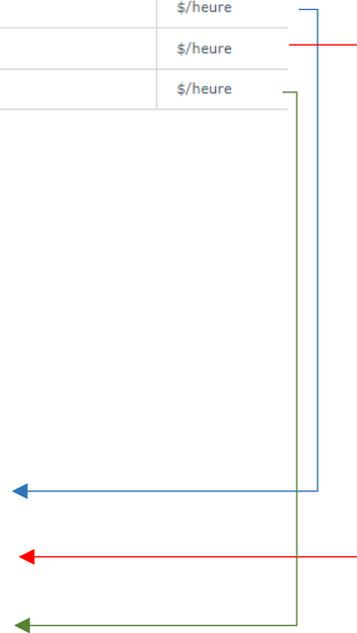
1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents
2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée afin d'entrer les taux horaires qui s'appliquent au secteur de l'employé.

	R	
Taux horaire		
Régulier	23,02	\$/heure
Demi	34,53	\$/heure
Double	N/A	\$/heure

Niveau de l'employé

Taux permanent

Description	Taux
PRIME CHEF EQ.R	<input type="text" value="0,000"/>
PRIME CHEF EQ.C	<input type="text" value="0,000"/>
CCQ HRS RESI.	<input type="text" value="23,020"/>
CCQ 1/2 RESI.	<input type="text" value="34,530"/>
CCQ DBL.RESI.	<input type="text" value="0,000"/>
CCQ HRS.COM.	<input type="text" value="0,000"/>
CCQ 1/2 COM.	<input type="text" value="0,000"/>
CCQ DBL.COM.	<input type="text" value="0,000"/>



1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Retenues et cotisations.
2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée, et utilisez le tableau ci-dessous ou les captures d'écran qui le suivent (notez les couleurs facilitant le repérage) comme guide pour saisir les montants CCQ corrects à partir de votre impression (les montants peuvent ne pas correspondre aux exemples fournis) dans les champs correspondants de Powerpay.

Information de la CCQ	Taux		Code Powerpay	Taux
Avantages sociaux part du salarié (retraite)	1,182 \$/heure	→	EE.SEC.RESI (31E)	1,1820
Avantages sociaux: Total part de l'employeur	6,070 \$/heure	→	ER.SOC.RESI (31R)	6,0700
Avantages sociaux: Avantages imposables	2,364 \$/heure	→	AV.IMP.RESI (51R)	2,3640
Avantages sociaux: part du salarié (assurance)	0,2300 \$/ heure	→	CCQ ASS EE (25E)	0,2300
Avantages sociaux: taxe sur assurance	9 % du montant d'assurance (part du salarié 0,2300 x 9%=0,0207)	→	CCQ TAXE EE (26E) (25E x 9% = 26E)	0,0207
Fonds de formation (Facultatif-employeur)	0.20 \$/heure	→	FORMATION (41R)	0.2000
Équipement de sécurité	0.60 \$/heure	→	EQ.SEC.RESI (21E)	-0.6000 ENTREZ UN MONTANT NÉGATIF
Contribution sectorielle (employeur)	0.043 \$/heure	→	C.SEC.RES (76R)	0.0430
Congés et jours fériés payés	13.00 % du salaire cotisable	→	VAC.DED (22E)	13.00
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part du salarié	0.75 (salaire + congés payés)	→	PREL.EE (73E)	0.75
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part de l'employeur	0.75 (salaire + congés payés)	→	PREL.ER (73R)	0.75
Annexes, C3; CSD Hebdomadaire	11,51 \$/semaine	→	SYND.\$ (71E)	11,51
Annexes, C3; CSD: Plus autres frais	0.055 \$/heure	→	SYND.C/HR RESI (72E)	0.0550
Avantages Sociaux (Total de) : Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur (retraite)	1,182 + 3,570= 4,752	→	F.EQUIV.RESI (32R)	4,7520
SEM. TRAV: Semaine de travail par employé, la valeur est toujours 1	1.0000	→	SEM.TRAV. (23R)	1.0000

Avantages sociaux		
part du salarié (retraite)	1,182	\$/heure
part de l'employeur (retraite)	3,57	\$/heure
part du salarié (assurance)	0,23	\$/heure
part de l'employeur (assurance)	2,5	\$/heure
Total part du salarié	1,412	\$/heure
Total part de l'employeur	6,07	\$/heure
Total part du sal. et de l'empl.	7,482	\$/heure
Avantages imposables	2,364	\$/heure
Fonds de qualification (1)		
	0	\$/heure
Fonds de formation (1)		
	0,2	\$/heure
Équipement de sécurité (2)		
	0,6	\$/heure
Contribution sectorielle (3)		
	0,043	\$/heure
Taxe sur assurance		
	9	% du montant d'assurance
Congés et jours fériés payés (1)		
	13	% du salaire cotisable
Fonds d'indemnisation (1)		
	0,02	\$/heure
Frais de participation volontaire au régime d'avantages sociaux (4)		
part du salarié	0,075	\$/heure
part de l'employeur	0,075	\$/heure
Prélèvement (minimum 10\$)		
part du salarié	0,75	% du total (salaire + congés payés)
part de l'employeur	0,75	% du total (salaire + congés payés)

Paie ► Paiement régulier ► Retenues et cotisations

Cotisations patronales

* SEM.TRAV. (23R)	Semaine travaillée par l'employé = toujours une valeur de 1	Valeur permanente	1,0000
* ER.SOC.RESI. (31R)		Valeur permanente	6,070
* F.EQUIV.RESI. (32R)	F. EQUIV.RESI = Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur (retraite) [1,182 + 3,570 = 4,7520]	Valeur permanente	4,7520
* ER.SO.RET.COM (33R)		Valeur permanente	
* F.EQUIV.COM. (34R)		Valeur permanente	
* FORMATION (41R)		Valeur permanente	0,2000
* AV.IMP.RESI. (51R)		Valeur permanente	2,3640
* AV.IMP.COM. (52R)		Valeur permanente	
* PREL.ER (73R)		Valeur permanente	0,75
* C.SEC.RES (76R)		Valeur permanente	0,0430

Rapport CCQ produit par Dayforce

En tant que membre de la CCQ, vous êtes tenu de produire à l'intention de la Commission un rapport mensuel relatif à vos activités de construction. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires grâce aux liens suivants : Connaissez-vous vos [obligations](#)? Savez-vous comment remplir votre [rapport mensuel](#)?

Voici un exemple de rapport CCQ de Dayforce qui peut être utilisé pour déterminer les heures de travail payées à vos employés.

Sommaire des TEF

```
SOMMAIRE DE TEF          PAGE 1          CONTRE-ORDRES / RAPPEL 1-800-667-7867
NO ER  9-XXXX REF 133    JUN 29 2017

LES EFFETS QUI SUIVENT ONT ETE DEPOSES DANS LES COMPTES MENTIONNES.  VEUILLEZ VERIFIER IMMEDIATEMENT CETTE LISTE ET LES TOTAUX DE
CONTROLE QUI L'ACCOMPAGNENT.  PRENEZ SOIN D'INFORMER DAYFORCE SANS TARDER ADVENANT LA NECESSITE DE CORRIGER UNE DONNEE OU DE
SUPPRIMER UN EFFET.  POUR FAIRE SUPPRIMER UN EFFET OU POUR DEMANDER UN CONTRE-ORDRE DE PAIEMENT, VEUILLEZ PROCEDER AVANT
MIDI, HEURE DE WINNIPEG, ET CE, LE JOUR OUVRABLE PRECEDANT LA DATE QUI FIGURE SUR LE VIREMENT.
A TITRE D'EMPLOYEUR, VOUS DEVEZ VERIFIER L'EXACTITUDE DE L'ENSEMBLE DES DONNEES FIGURANT SUR LE VIREMENT, Y COMPRIS LES
NUMEROS DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE, DE DOMICILIATION ET DE COMPTE.

      NO. NOM                SEQUENCE    MONTANT  BANQUE  COMPTE
0001 EMPLOYEE 1            N1206-306    1,071.41  004 43731  XXXXXXXX    TD Bank
0002 EMPLOYEE 2            N1206-307     144.67  004 43731  XXXXXXXX    TD Bank
0004 EMPLOYEE 4            N1206-308     725.01  003 08111  XXXXXXXX    Royal Bank
0011 EMPLOYEE 11           N1206-309     669.21  815 00028  XXXXXXXX    Caisse Desjardin
0013 EMPLOYEE 13           N1206-310     406.25  002 83311  XXXXXXXX    Scotia Bank
0016 EMPLOYEE 16           N1206-311     721.13  004 42801  XXXXXXXX    TD Bank
0022 EMPLOYEE 22           N1206-312     672.20  001 01681  XXXXXXXX    Bank of Montreal
0023 EMPLOYEE 23           N1206-313     708.12  006 11331  XXXXXXXX    National Bank
0026 EMPLOYEE 26           N1206-314     616.87  815 10022  XXXXXXXX    Caisse Desjardin
0028 EMPLOYEE 28           N1206-315     288.07  815 30321  XXXXXXXX    Caisse Desjardin
0029 EMPLOYEE 29           N1206-316     265.57  815 00006  XXXXXXXX    Caisse Desjardin
0030 EMPLOYEE 30           N1206-317     482.51  004 42761  XXXXXXXX    TD Bank

COMPANY NAME                6,771.02   12 PAIEMENTS   TOTAL CONTROL VIREMENT   *****
```

			*1, *4 METIER	SYND *3, *6	REGION	SIN	
1-0003	EMPLOYEE 3		100	200/C3	CPQMC	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	CITY	QC	J0T 2B0				
2-0004	EMPLOYEE 4		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	LAVAL	QC	H7A 4E4				
3-0005	EMPLOYEE 5		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	ILE BIZARD	QC	H9C 2J5				
7-0009	EMPLOYEE 9		100	200/C3	CSN	00	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	LONGUEUIL	QC	J4G 1H9				
0-0010	EMPLOYEE 10		100	200/C3	CPQMC	00	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	LASALLE	QC	H8N 1B2				
1-0011	EMPLOYEE 11		100	200/C3	SQC	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	TERREBONNE	QC	J7M 2C1				
2-0012	EMPLOYEE 12		100	200/C3	CSN	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	MIRABEL	QC	J7J 0J1				
3-0013	EMPLOYEE 13		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	LAVAL	QC	H7N 5H2				
4-0014	EMPLOYEE 14		100	200/C3		08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	MONTREAL	QC	H2B 2N8				
5-0015	EMPLOYEE 15		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	MONTPELLELIER	QC	J0V 1M0				
6-0016	EMPLOYEE 16		100	200/C3	CPQMC	08	999-999-999
	STREET ADDRESS						
	LAVAL	QC	H7G 1W5				

7-0017	EMPLOYEE 17	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	MONTREAL	QC	H2N 1E4			
3-0021	EMPLOYEE 21	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	SAINT-HUBERT	QC	J4T 1P2			
4-0022	EMPLOYEE 22	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	MONTREAL	QC	H1Z 3V2			
5-0023	EMPLOYEE 22	100	200/C3	CPQMC	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	MONTREAL	QC	H3S 1K8			
6-0024	L EMPLOYEE 24	100	200/C3	CSN	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	MONTREAL	QC	H2T 1X2			
7-0025	L LABAO HELDER HL	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	ST-LIN	QC	J5M 0G8			
8-0026	ROY ALAIN AR	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	MIRABEL	QC	J7N 2Z4			
9-0027	RIVAS KEVIN KR	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	LAVALTRIE	QC	J5T 1G4			
A-0028	DUFORT STEPHANE SD	100			08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	SAINTE-JULIENNE	QC	J0K 2T0			
0-0029	DAGENAIS STEPHANE SD	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	ST-ROCH-DE-L'ACHIG	QC	J0K 3H0			
4-0030	GAUTHIER JEAN JG	100	200/C3	SQC	08	999-999-999
	STREET ADDRESS					
	MONTREAL	QC	H2K 1L4			
22	REPORT TOTALS					

			SEM. TRAV.	CCQ. REG.	CCQ OT	CCQ DT	TOTAL HRS.	SALAIRE
1-0003	EMPLOYEE 3	100	2.00	58.50			58.50	2130.57
2-0004	EMPLOYEE 4	100	4.00	104.00			104.00	3803.52
1-0011	EMPLOYEE 11	100	3.00	112.00			112.00	4100.16
3-0013	EMPLOYEE 13	100	3.00	84.50			84.50	2165.19
6-0016	EMPLOYEE 16	100	3.00	56.00		8.50	64.50	2679.78
4-0022	EMPLOYEE 22	100	3.00	73.00			73.00	2260.08
5-0023	EMPLOYEE 23	100	1.00	40.00			40.00	1260.80
8-0026	EMPLOYEE 26	100	4.00	104.00		11.50	115.50	4642.50
A-0028	EMPLOYEE 28	100	3.00	81.00			81.00	1215.00
0-0029	EMPLOYEE 29	100	1.00	10.00			10.00	370.80
4-0030	EMPLOYEE 30	100	1.00	24.00			24.00	756.48
11	REPORT TOTALS		28.00	747.00		20.00	767.00	25384.88

COT SYND

1-0003	EMPLOYEE 3	100	23.91
2-0004	EMPLOYEE 4	100	80.00
1-0011	EMPLOYEE 11	100	60.00
3-0013	EMPLOYEE 13	100	45.00
6-0016	EMPLOYEE 16	100	35.24
4-0022	EMPLOYEE 22	100	45.00
5-0023	EMPLOYEE 23	100	10.86
8-0026	EMPLOYEE 26	100	80.00
0-0029	EMPLOYEE 27	100	20.00
4-0030	EMPLOYEE 28	100	9.75
10	REPORT TOTALS		409.76

			Équipement de sécurité Toujours une valeur négative EQ.SEC	Congés et jours fériés payés VAC DED	Avantages sociaux part du salarié (retraite) EE SOC	Prélèvement part du salarié PREL EE	Contribution sectorielle C.SEC.EE
1-0003	EMPLOYEE 3	100	-32.18	276.97	168.53	18.06	1.17
2-0004	EMPLOYEE 4	100	-57.20	494.46	300.86	32.24	2.08
1-0011	EMPLOYEE 11	100	-61.60	533.01	324.34	34.76	2.24
3-0013	EMPLOYEE 13	100	-46.48	281.48	171.24	18.35	1.69
6-0016	EMPLOYEE 16	100	-35.48	348.37	187.28	22.72	1.29
4-0022	EMPLOYEE 22	100	-40.16	293.81	180.14	19.15	1.46
5-0023	EMPLOYEE 23	100	-22.00	163.90	99.72	10.69	.80
8-0026	EMPLOYEE 26	100	-63.54	603.52	333.84	39.34	2.31
A-0028	EMPLOYEE 28	100		157.95	235.04		
0-0029	EMPLOYEE 29	100	-5.50	48.20	29.33	3.14	.20
4-0030	EMPLOYEE 30	100	-13.20	98.34	59.83	6.41	.48
11	REPORT TOTALS		-377.34	3300.01	2090.15	204.86	13.72

			ER SOC	Avantages Sociaux (<i>Total de</i>) : Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur (retraite) F.EQUIV	Avantages Imposables MED CCQ	Prélèvement part de l'employeur PREL ER	Fonds de formation FORMAT.	Contribution sectorielle C.SEC.ER
1-0003	EMPLOYEE 3	100	371.77	406.92	153.62	18.06	8.78	
2-0004	EMPLOYEE 4	100	660.92	726.10	275.83	32.24	15.60	
1-0011	EMPLOYEE 11	100	711.76	782.66	297.76	34.76	16.80	
3-0013	EMPLOYEE 13	100	474.47	453.05	224.63	18.35	12.68	
6-0016	EMPLOYEE 16	100	409.90	451.80	172.57	22.72	9.68	
4-0022	EMPLOYEE 22	100	409.90	423.60	195.24	19.15	10.96	
5-0023	EMPLOYEE 23	100	224.60	233.12	109.60	10.69	6.00	
8-0026	EMPLOYEE 26	100	734.01	805.77	305.70	39.34	17.34	
A-0028	EMPLOYEE 28	100	514.76	455.73	174.34			
0-0029	EMPLOYEE 29	100	63.55	70.68	27.40	3.14	1.50	
4-0030	EMPLOYEE 30	100	134.76	139.87	65.76	6.41	3.60	
11	REPORT TOTALS		4710.40	4949.30	2002.45	204.86	102.94	